

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 2 octobre deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Réjean Bernier, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
Mme Rachel Barratt, conseillère no 2
M. Robert Beauchamp, conseiller no 3
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4
M. Mathieu Chicoine, conseiller no 5
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Réjean Bernier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Réjean Bernier, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-10-170

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

- 5.12 *Dépenses de Congrès FQM-Monsieur le maire*
- 11.5 *Dépôt résumé de Congrès FQM 2017 de Karyne*

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

17-10-171

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017, il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- Les salaires payés pour le mois de septembre 2017 se chiffrent à 8 228,19 \$
- Les factures payées durant le mois de septembre 2017 se chiffrent à 4 492,68 \$

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

17-10-172 Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2017 au montant de 195 039,43\$.

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 RENOUVELLEMENT CONTRAT THERRIEN COUTURE S.E.N.C.R.L.

17-10-173 **ATTENDU QUE** le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu une offre de services professionnels pour l'année 2018;

ATTENDU que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur Roger Couture et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l., pour l'année 2018.

5.4 COMPTE RENDU DES SOLDES DISPONIBLES AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN DATE DE SEPTEMBRE

Les disponibilités budgétaires, ne tenant pas compte des affectations, au niveau administratif sont de 126 674,02\$, au niveau de la protection incendie 95 518,66\$ et au niveau transport routier 81 912,25\$.

5.5 ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état comparatif du deuxième semestre des revenus et dépenses.

5.6 JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES

17-10-174 **CONSIDÉRANT** que l'organisation des Nations Unies (ONU) a désigné le 1er octobre 2017 comme la *Journée internationale des personnes âgées*;

CONSIDÉRANT le thème de cette journée pour 2017 *Bien vieillir ensemble*;

CONSIDÉRANT que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique, qu'est le vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du Plan d'action de la Politique des aînés de la MRC des Maskoutains est de valoriser les aînés et de souligner tout événement les concernant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sensibiliser la population maskoutaine à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la chargée de projet à la famille daté du 18 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Marguerite Desrosiers
Appuyée par madame Rachel Barratt
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

DE PROCLAMER la journée du 1er octobre comme étant la *Journée internationale des personnes âgées* afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains.

5.7 CENTRE D'ÉCOUTE MONTÉRÉGIE-BRISER L'ISOLEMENT CHEZ LES ÂÎNÉS

Le sujet reporté au mois prochain.

5.8 LA CLÉ SUR LA PORTE

17-10-175

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par monsieur Roger Couture et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer Saint-Marcel-de-Richelieu municipalité alliée contre la violence conjugale.

5.9 GESTION DES ARCHIVES-ULTIMA DANS LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC-RENCONTRE

17-10-176

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Robert Beauchamp et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'indiquer trois disponibilités pour discuter d'Ultima et/ou de la gestion documentaire et des archives avec madame Julie Le Bouthiller, M.S.I., archiviste de la MRC des Maskoutains. La période idéale serait fin novembre 2017.

5.10 PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE VIEUX APPAREILS DE CHAUFFAGE, CHANGEZ D'AIR! 2.0

La directrice générale informe de l'arrêt des activités du programme **CHANGEZ D'AIR!**.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.11 RÉSOLUTION #17-09-293: ENTENTE SUPRALocale-GESTION DE LA PERCEPTION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE-MANDAT DE LA MRC-APPROBATION (MRC DES MASKOUTAINS)

La directrice générale informe les membres du conseil de l'acceptation de la MRC des Maskoutains de prendre en charge la facturation pour l'entente Supralocale. Un tableau informatif incluant les décisions de chacune des municipalités est également déposé.

5.12 DÉPENSES DE CONGRÈS FQM 2017- MONSIEUR LE MAIRE

17-10-177

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement des dépenses de monsieur le maire pour le Congrès FQM 2017 au montant de 828,84\$.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

6.1 SÉCURITÉ CIVILE

Le sujet sera reporté en novembre 2017.

6.2 RÉSOLUTION #2017-09-230: SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE-OFFRE D'ACHAT DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION USAGÉES-DÉCISION (MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE)

La directrice générale informe le conseil de la décision positive venant de la Municipalité de Saint-Jude concernant l'achat des pinces de désincarcération usagées.

6.3 RÉSOLUTION #2017-09-196: RÉSOLUTION DE LA VILLE DE SAINT-OURS CONCERNANT L'OFFRE DE LA VILLE DE SOREL-TRACY POUR L'ACHAT DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

La directrice générale informe le conseil de la décision négative venant de la Ville de Saint-Ours concernant l'achat des pinces de désincarcération usagées.

7. TRANSPORT ROUTIER :

7.1 OPÉRATEURS DE CAMION DE DÉNEIGEMENT

17-10-178

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Rachel Barratt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Mathieu Picard pour occuper le poste de premier opérateur de camion de déneigement pour la saison 2017-2018, débutant le 25 octobre 2017 pour se terminer le 10 avril 2018, à raison de 22,25\$ de l'heure avec une garantie de 35 heures par semaine et à raison d'une fin de semaine sur deux. Monsieur Picard bénéficiera également d'une semaine de vacances à ces frais durant la période du temps des fêtes ou durant la semaine de relâche.

Il est également résolu de retenir les services de monsieur Marcel Stoycheff pour occuper le poste de deuxième conducteur de camion de déneigement pour la saison hivernale 2017-2018 à raison de 20,25\$ de l'heure débutant le 25 octobre 2017 pour se terminer le 10 avril 2018. Le deuxième chauffeur doit être disponible en tout temps durant la fin de semaine de congé du premier chauffeur à raison de 3 heures payées minimum par jour de garde de fin de semaine, soit le samedi et le dimanche. Pour tout déplacement, le deuxième chauffeur est payé à raison de trois heures minimum. Aucune banque d'heure n'est garantie. Comme pour le premier chauffeur, la surveillance des chemins en dehors des heures de travail de l'inspecteur municipal est assurée par le chauffeur en question.

Il est également résolu de retenir les services de monsieur Patrick Poitras pour occuper le poste de troisième conducteur de camion de déneigement pour la saison 2017-2018, débutant le 25 octobre 2017 pour se terminer le 10 avril 2018, à raison de 20,25\$ de l'heure.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

7.2 ENTRETIEN CHEMIN D'HIVER-RANG BOURGCHEMIN EST

17-10-179 Concernant l'article 3 de l'entente signée avec la Municipalité de Saint-Hugues en septembre 2009 concernant l'entretien d'une partie du 2e rang (rang Bourgchemin Est) située sur notre territoire;

Considérant que cette portion de route est d'une longueur approximative de 0,7 kilomètre sur notre territoire;

Considérant que la Municipalité de Saint-Hugues nous offre de déneiger cette portion de route au tarif de 2 000\$ pour la saison 2017-2018;

En conséquence, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de la Municipalité de Saint-Hugues et que la moitié de cette somme sera payable le 15 octobre 2017 et la seconde moitié payable le 15 février 2018 sur présentation de factures.

7.3 GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ-PONCEAU DES LAMBERT

17-10-180 Considérant les travaux effectués en regard au ponceau des Lambert;

Considérant le danger dû à la profondeur du cour d'eau;

En conséquence, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à l'inspecteur municipal de faire faire des soumissions pour l'achat de glissières de sécurité afin d'éviter tout danger.

7.4 ÉTAT DES PONCEAUX ENTRE LE 109 ET 115 RANG BORD-DE-L'EAU SUD

17-10-181 Considérant qu'une inspection a été effectuée pour savoir l'état des ponceaux entre le 109 et 115 rang Bord-de-l'eau Sud;

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à l'inspecteur municipal de faire faire une soumission pour évaluer les coûts de réfections des ponceaux, le pont Pierrette Bernier et également le pont Léo Bernier.

7.5 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

17-10-182 **Attendu que:**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est résolu que:

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

8. HYGIÈNE DU MILIEU :

8.1 RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2016

Le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016 a été déposé le 13 juillet 2017. Le formulaire a été approuvé. Suite à cela, la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu une recommandation concernant la vérification des débitmètres.

8.2 ADOPTION-PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018-R.A.R.C.

17-10-183

Considérant que le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a dressé ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2018;

En conséquence,

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert

Appuyée par monsieur Roger Couture

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil adopte les prévisions budgétaires déjà approuvées par le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, pour l'exercice 2018, tel que soumis.

8.3 ADOPTION-PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

17-10-184

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2018 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence,

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

*Il est proposé par monsieur Rachel Barratt
Appuyée par monsieur Robert Beauchamp*

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice 2018, tel que soumis, copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de septembre 2017. Deux avis d'infractions ont été donnés. Deux plaintes ont été reçues.

Huit (8) permis ont été émis. Un (1) permis d'installation septique, deux (2) permis de construction, deux (2) permis de lotissement et un (3) permis de démolition pour un montant total des travaux estimés à 25 000\$.

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Le comité des loisirs et les responsables nommés au sein de chaque municipalité se sont rassemblés afin de rencontrer les personnes ayant postulé sur le poste d'agent de loisirs.

10.2 SURVEILLANT DE PATINOIRE

17-10-185

Considérant que l'engagement de responsable de la patinoire a été demandé par l'envoi d'une feuille volante à tous les citoyens;

Considérant que la municipalité a reçu trois (3) offres;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Guy Laliberté au montant de 15,00\$ de l'heure pour la surveillance et l'arrosage de la patinoire, à condition de recevoir le rapport de confirmation de ses antécédents judiciaires.

10.3 RÉSOLUTION #2017-09-129: REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE REMPLACEMENT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN LOISIR (MUNICIPALITÉ DE MASSUEVILLE)

La directrice générale informe le conseil des membres du comité de sélection sélectionnés par la Municipalité de Massueville.

10.4 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU BILAN AU 31 AOÛT 2017

La directrice générale dépose l'état des résultats et le bilan au 31 août 2017 du Comité des loisirs et ressort certaines interrogations de ceux-ci.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

10.5 DÉPÔT RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES DU TOURNOI DE SOCCER 2017

La directrice générale dépose le rapport des revenus et dépenses du tournoi de soccer 2017 obtenu du Comité des loisirs et mentionne les irrégularités retrouvés au conseil municipal.

10.6 ORGANISATION FÊTE DE DÉPART DE LA RESSOURCE EN LOISIRS ET DES BÉNÉVOLES

17-10-186

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'organisation d'une fête de départ de la ressource en loisirs et des bénévoles, à condition que cela soit à faible coût. Les dépenses seront prises à même le surplus accumulé, car cette dépense n'était pas budgétée.

10.7 EMBAUCHE DE L'AGENT EN LOISIRS

17-10-187

Considérant le départ de la ressource en loisirs madame Marie-Soleil Gaudreau;

Considérant l'appel de candidatures pour le poste d'agent de développement en loisirs;

Considérant l'entente intermunicipale à cet effet;

Considérant que le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Alex Cloutier;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'embauche de monsieur Alex Cloutier à titre d'agent de développement en loisirs.

11. POINT D'INFORMATION :

- 11.1 Résolution #17-09-310: Semaine québécoise de réduction des déchets 2017-21 au 29 octobre 2017-Proclamation (MRC des Maskoutains)
- 11.2 Résolution #17-08-264: Règlement #17-479 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (bouclage de réseaux d'utilité publique dans une zone de réserve)-Adoption (MRC des Maskoutains)
- 11.3 Dépôt lettre de plaintes du Comité organisateur du tournoi de soccer
- 11.4 Tribune téléphonique pour les proches aidants (Radio Espace Entre-aidants)
- 11.5 Dépôt résumé de Congrès FQM 2017 de Karyne

12. SUJET DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

17-10-188

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 22h00 .

Maire

Directrice générale